
Adresse du conseil général de la commune de Senlis (Oise) qui admire la prudence avec laquelle la Convention, aidée des sections de Paris, a conjuré l'orage formé par Robespierre et ses suppôts, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Senlis (Oise) qui admire la prudence avec laquelle la Convention, aidée des sections de Paris, a conjuré l'orage formé par Robespierre et ses suppôts, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 138-139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22683_t1_0138_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

24

Les officiers municipaux de la commune d'Amboise (1) annoncent qu'ils se sont extrêmement intéressés au sort de la Convention, dans les jours auxquels la scélérate conjuration formée contre elle et la liberté s'est développée; ils se réjouissent de la punition des traîtres, et jurent de ne reconnoître que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les off. mun. de la comm. d'Amboise extra-muros, réunis aux membres de son c. de surv., à la Conv.; Amboise, s.d.*] (3)

Représentans chers à la patrie, que votre sort nous intéresse; que votre prudence et votre courage nous touchent! Oui, plus la noire trahison et les crimes coalisés vous tendent de pièges, plus ils vous préparent d'immortels triomphes, plus ils vous attachent singulièrement la confiance et l'amour des Français. Investis de ce tribut si légitime, combien votre pouvoir ne devient-il pas puissant et respectable!

N'écoutez donc, représentans chéris, que les mouvemens de vos cœurs généreux et patriotes, pour foudroyer les ennemis de la France et pour arracher le masque de l'hypocrisie et du mensonge.

Nous vous jurons de ne reconnaître jamais que vous, de verser notre sang pour vous, défenseurs de la patrie, dont nous vous avons confié le dépôt sacré.

Si nous attendons de votre zèle, de votre courage, de votre bonne foi une continuité de victoires qui rassurent nos justes craintes sur le sort de notre chère République, vous avez tout lieu de compter sur la foi de notre serment et sur l'incorruptibilité de notre amour.

Vivez, vivez, chers représentans; et, en conservant notre commune, vous nous conservez le droit et le bonheur de vous chérir et d'admirer vos glorieux succès.

L. ROY, ROBIN (*agent nat.*), BOISTARD le j^{ne} (*maire*), LORET, BODIN, GRANIER, DUCRUZEL (*membre du conseil*), MENSNIER, HERON, MONDON, BONYERS, ROUZET (*secrét.*).

25

Les autorités constituées d'Avesnes (4) rendent hommage à la Convention nationale, et à leurs concitoyens de Paris, pour avoir détourné de la patrie les dangers qui l'ont menacée le 9 thermidor.

(1) Indre-et-Loire.

(2) P.-V., XLIII, 18. Mention dans Bⁱⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) C 312, pl. 1242, p. 27.

(4) Nord.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Applaudissemens]

[*Les autorités constituées d'Avesnes et la sté popul. de la d[i]te comm., à la Conv.; Avesnes, 12 therm. II*] (2).

Oui, il a existé une grande conspiration contre le peuple, et nous aussi nous pouvons en donner des preuves, et nous les fournirons au gouvernement. En attendant ces détails, nous nous empressons de rendre hommage à la Convention nationale et à la conduite de nos frères de Paris.

O vous, représentans du peuple, quels nouveaux titres n'avez-vous pas acquis à notre confiance, dans votre séance du 9 thermidor! Votre fermeté a sauvé la patrie. La conduite des citoyens de Paris a prouvé qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet, 10 août et 31 mai. Ils continueront à mériter l'estime des frères, et, fiers de deffendre le dépôt précieux que la nation leur a confié, ils ne cesseront de secouer votre énergie pour l'établissement de la liberté et de l'égalité. Toute la République regrettera de ne pas avoir été à portée de partager leur gloire dans une circonstance aussi importante. Continuez d'écraser les intrigues. Le peuple connoît ses droits, et vingt-cinq millions d'hommes font de leurs corps un rampart aux représentans estimables qui les deffendent.

JONQUOY (*maire*), BALLY (*notable*), MOLLET (*off. mun.*), E. VALRAND (*judge*), BAISETTE (*off. mun.*), MALLEY (*notable*), LEROUGE (*présid.*), GALL (*comm^{re} nat. près le tribunal d'Avesnes*), GROSLEVIN (*agent nat.*), HANNOYE (*judge*), DARCY (*présid. de la sté popul.*), COURIE (*présid. du tribunal du distr. d'Avesnes*), WAUTHIER (*judge*), GODART (*off. mun.*), DEMORTAIN (*greffier*), BONNAIRE (*administrateur*), S. DANIEL (*judge*), LE FEVRIER (*comm^{re} temporaire*) [et 24 autres signatures].

26

Les membres composant le conseil général de la commune de Senlis (3), admirent avec quelle prudence la Convention nationale a conjuré l'orage formé par l'infâme Robespierre et suppôts; l'invitent à redoubler de vigilance pour le salut de la République (4).

[*Senlis, s.d.*] (5)

(1) P.-V., XLIII, 19.

(2) C 315, pl. 1260, p. 8; J. Fr., n° 679. Mentionné par J. Sablier, n° 1479; Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) Oise.

(4) P.-V., XLIII, 19. Mentionné par J. Fr., n° 679; Bⁱⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(5) C 312, pl. 1242, p. 24.

Citoyens Représentans,

La République vient d'obtenir un nouveau triomphe. Il est dû à l'intrépidité de l'esprit révolutionnaire des sections de Paris qui, quoique travaillées, depuis longtems, par un monstre déguisé sous toutes les formes (Robespierre) et par un scélérat d'autant plus dangereux qu'il avoit à ses ordres la force armée de Paris (Henriot) se sont constamment montrées les soutiens de la révolution en se ralliant auprès de vous.

Ce nouveau succès, qui n'est dû qu'à l'énergie que vous avez montrée dans cette circonstance périlleuse, va porter le dernier coup à toutes les factions qui, déjouées par votre surveillance active, viendront se briser contre le faisceau de la liberté. Vive la République !

DUCHAUFOUR, VANIS, BUINS (*agent nat.*), GRAY, SARROU, MOTELETZ (*secrét.*).

27

Pas plus de dictateurs que de roi, écrivent à la Convention nationale les administrateurs du district de Chartres (1); vive la République ! Restez, législateurs, à votre poste pour la consolider.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

28

Le conseil général de la commune de Laval (3) invite la Convention nationale à recevoir le juste tribut de reconnaissance qu'elle a mérité en sauvant encore une fois la patrie, et en tirant par un grand acte de justice les patriotes de l'oppression.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Laval, 13 therm. II] (5)

Citoyens représentans

Une affreuse conspiration a menacé la liberté. L'oppression des patriotes semblait être à l'ordre du jour et leur sang aurait cimenté le trône d'un nouveau tyran; mais votre courageuse énergie a sçue déjouer ces trames odieuses. *L'astucieux despote* et ses vils complices ont été démasqués, et vous les avez précipités eux-mêmes dans l'abîme qu'ils nous prépa-

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.-V., XLIII, 19. Bⁿ, 17 therm.; texte semblable à l'original, C 312, pl. 1242, p. 23. (Datée du 12 therm., l'adresse est signée de Malin fils, Chartier (*présid.*), Bouquin, Aubry, Lebrun et d'un nom illisible); C. Eg., n^o 716; Ann. patr., n^o DLXXXI. Mentionné par J. Fr., n^o 679; J. Sablier, n^o 1479.

(3) Mayenne.

(4) P.-V., XLIII, 19. Mentionné par J. Sablier, n^o 1479; J. Mont., n^o 97; Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(5) C 312, pl. 1242, p. 19.

raient. Ces traîtres ne sont plus; la liberté triomphe. Nous vous devons cette révolution salutaire et vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Sages législateurs, continuez vos glorieux travaux, et recevez le juste tribut de reconnaissance que vous méritez. Vive la Convention nationale. Vive la République, une, indivisible, et indépendante.

LEGROS (*notable*), Jean GUYARD (*off. mun.*), LE ROUX fils (*agent nat.*), DESLANDE (*off. mun.*), LONNY (*off. mun.*), MERMOND (*off. mun.*), P. ROCHE (*notable*), LUCOT (*notable*), FAUR (*off. mun.*), ATEL (*off. mun.*), PINÉE (*off. mun.*), Aristide LAUDELLE (*notable*), MAILLICOT (*notable*), LE CHERCHEUX (*maire*), MARECHAL fils (*off. mun.*), L. MACHAUD (*notable*), CHOUQUET (*notable*), PAYEN LAROCHE (*notable*), PICUROU fils (*notable*), Simon DUTERTRE (*off. mun.*) [et une signature illisible].

29

Les administrateurs du district de Toul (1) témoignent à la Convention nationale l'horreur qu'ils ont conçue sur la conspiration des nouveaux Catilina qui vouloient envahir le gouvernement; ils demandent que tous les intrigans, tous les hommes improbables soient exclus des fonctions publiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Toul. 14 therm. II] (3)

Nous avons frémissé d'horreur en apprenant la nouvelle de la découverte de la conjuration de ces nouveaux Catilina, qui vouloient envahir le gouvernement pour satisfaire leurs criminelles ambitions, détruire la République une, indivisible, et se baigner dans le sang des patriotes et des sénateurs.

Grâces soient rendues à la Convention nationale et aux pères de la patrie, dont les travaux constants, les veilles assidues et imperturbables ont déjoués les nouvelles trames ourdies contre le salut de la République.

Redoublez de fermeté, citoyens représentans, exterminiez promptement tous ces traîtres; que la vertu et la probité soient constamment mis[es] à l'ordre du jour; que tous les scélérats, les dominateurs, les intrigans et les hommes improbables soient formellement exclus des fonctions publiques; et la patrie, délivrée de tous les monstres qu'elle nourrit dans son sein, sortira triomphante de tous ses ennemis intérieurs, tandis qu'elle écrase à pas de géant tous ses ennemis extérieurs, et assure sur des fondemens inébranlables la liberté et l'égalité.

POINCLoux, NOURCIER, CORDIER, PRUGNEAUX (*agent nat.*), CHAUVENEL, ROUSSEL, BAUAND (*gref fier*).

(1) Meurthe.

(2) P.-V., XLIII, 19. J. Fr., n^o 679.

(3) C 312, pl. 1242, p. 18; Bⁿ, 17 therm. (suppl^l).